

Commune de Genestelle - Conseil Municipal du vendredi 15 novembre 2019

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Christel Berthod, Michel Bernard, Alain Riffard, Pierrot Aymard.

Absent(e)(s) : Mathieu Sautel., Marlène Hager,
(quorum 5, présents 7, majorité 4 voix)

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
- *Accord du Conseil pour inscrire 2 nouveaux points à l'ordre du jour* : DM budget de l'eau-assainissement et calcul et appel de charges de chauffage locations bâtiment mairie.
- *Compte rendu du Conseil du 17 septembre 2019* : pas de remarques, approuvé

1. *Transfert de compétence éclairage public* :

A compter du 1 janvier 2020, le SDE07 ne subventionnera les investissements que dans le cadre d'une prise de compétence complète de l'éclairage public. La part supportée par le SDE serait alors de 60 % pour des travaux jusqu'à 30 000 €HT, 50% au delà. La maintenance resterait assurée par le SDE au tarif annuel de 20€ par point lumineux hors LED et 13,5€ par point LED. Les consommations seraient payées par le SDE et re-facturées à la commune. Le Conseil décide du transfert de la compétence éclairage public au SDE07 pour une durée de 6 années et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des installations d'éclairage public (64 luminaires et 12 coffrets de commande à ce jour).

2. *Convention de soutien financier au centre socio-culturel le Palabre* :

Accord du Conseil pour participer au financement des centres de loisirs 3/14 ans organisés par le Palabre les mercredis et vacances scolaires de l'année 2020. La subvention versée au Palabre sera de 8,5€ par jour et par enfant participant aux séjours, le Palabre réduisant de 2€ le prix demandé aux familles. Une priorité est donnée aux enfants des communes participantes.

3. *Demande de subvention de l'AMIBA (AMicale des personnels communaux et intercommunaux du Bassin d'Aubenas)* : Accord du Conseil pour soutenir l'amicale qui organise diverses animations et services au bénéfice des personnels en versant une subvention de 50 €.

4. *Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le risque prévoyance* : Lors de précédentes délibérations nous avons mandaté le CDG07 pour la sélection de l'organisme gérant ce risque. Il s'agit d'une garantie maintien de salaire à 90 % en cas de maladie et d'options supplémentaires (capital décès, perte de retraite) en complément des garanties de base. Le CDG07 a choisi la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) pour l'assurance de ces risques. Chaque agent pourra adhérer à cette couverture. Le Conseil valide le choix du CDG07 mais ne décide pas d'une participation de la commune.

5. *Subvention au psychologue scolaire* : Le Conseil répond favorablement à la demande d'aide de la psychologue scolaire pour le financement de tests psychologiques, soit 3630€ pour l'ensemble des communes concernées et au prorata du nombre de classes 52€ pour notre commune.

6. *Logements communaux bâtiment mairie, charges pour chauffage collectif* : Suite à l'installation de la chaufferie bois et des radiateurs dans le (les) logement(s), des charges de

chauffage seront appelées en une seule fois suite au bilan annuel ou mensuellement sur estimation avec régularisation annuelle. Le bilan annuel sera établi en fin de saison de chauffe et déterminera la participation de chacun des logements au prorata des consommations relevées sur les compteurs de chaleur de chaque local. Le coût total de fonctionnement comprendra le coût de la consommation de granulés de bois et le coût d'entretien et de maintenance. Un estimatif réalisé à partir des prévisions de rendement et de besoins de chauffage de chaque local donne un prix du kwh de l'ordre de 10 centimes d'euro (le kwh électrique est de l'ordre de 16 cts d'euro, abonnement et taxes compris). Pour la location de salle communale, la participation aux charges de chauffage sera dorénavant calculée sur cette base à partir des relèves du compteur de chaleur.

7. *Décision Modificative Budget Eau-assainissement*

chap 65 charges de gestion courante : + 357€

chap 66 charges financières : - 357€

8. *Questions et infos diverses :*

- *Chaufferie bois* : la réception des travaux a été prononcée, nous permettant de bénéficier de la subvention CCBA – TEPCV qui nécessitait d'avoir terminé et payé les travaux avant le 30 octobre. La subvention de la Région est aussi attendue. Il reste quelques réserves à lever ainsi que la porte coupe feu à installer (sortie du marché pour pouvoir réceptionner celui ci). Il y a aussi quelques réglages à affiner, et peut être un sous dimensionnement des radiateurs existants à la salle faisant office de cantine, ce qui ne permet pas une montée rapide en température. Il y a eu une seule réponse à notre consultation pour la fourniture de granulés de bois, et c'est Moulin Bois Energie (Dunières 43) qui nous livre les granulés au prix de 285€TTC la tonne. Nous avons aussi fait une consultation pour l'exploitation-maintenance de la chaufferie sur la base d'un cahier des charges proposé par le SDE07. Nous avons eu les réponses de Idex Energies (1781€HT) et Alteci Energie (2400€HT). Par ailleurs, nous avons une proposition de Sav'écossys pour une maintenance moins contraignante, mais répondant aux exigences réglementaires et à celles du fabricant de la chaudière, ceci pour 330€HT. Cette dernière proposition est retenue.
- *Pont de Cavaillon* : le platelage du pont est en très mauvais état. Nous avons sollicité un conseil auprès du SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardeche) pour un audit de ce pont afin de savoir si d'autres opérations d'entretien étaient nécessaires, notamment de peinture. Devant le coût très élevé des estimations pour d'éventuelles opérations de peinture réalisées dans le cadre des contraintes réglementaires, il est proposé de répondre pour l'instant aux opérations urgentes soit le remplacement du platelage bois sur la surface de roulement et sur les trottoirs (solution caillebotis métallique aussi envisagée) après avoir dévégétalisé les abords des appuis du pont. Nous sommes en attente de devis pour ces opérations. Une inspection détaillée devrait aussi être réalisée par un organisme compétent afin de vérifier l'état général du pont. Devant les coûts très élevés de l'entretien de la structure métallique, l'alternative d'un accès par la rive gauche de la Volane à partir du pont neuf est aussi évoquée. Dans l'immédiat, une intervention pour la sécurité est à réaliser par les agents techniques.
- *Réfections de voirie* : Les conditions climatiques n'ont pas permis de réaliser les travaux commandés à l'entreprise Colas et ils seront reportés au printemps. A noter d'autres demandes d'amélioration au niveau de Conchis et de la Chastelière qui

devraient pouvoir être réglées en interne.

- *Travaux sur les bâtiment mairie et ancienne école Bise* : La maîtrise d'oeuvre est en retard de 2 mois sur le planning initial. Le Document de Consultation des Entreprises (DCE) devrait être prêt pour le mardi 19/11, la clôture des consultations le vendredi 6/12 et le rapport d'analyse des offres le lundi 16/12. Par contre, les travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école de Bise et d'isolation des combles devraient être réalisés en décembre par l'entreprise Roux de Coucouron, ces travaux ayant été sortis du marché.
- *Location logement ouest, proposition au locataire* : La locataire n'utilise ce logement que quelques semaines par an l'été, et les travaux de rénovation seront faits durant cette période d'inoccupation. Elle retrouvera à l'issue des travaux un logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR), mais de surface réduite et sur un seul niveau. Les meubles pouvant être réinstallés dans ce nouveau logement seront mis en dépôt par la commune dans un local adapté. Il est bien précisé que le bail actuel est uniquement à usage de la locataire actuelle et d'éventuels accompagnants.
- *Demande d'organisation festival de musique participatif* : L'association « Six Sons » composés d'une douzaine de jeunes du secteur proche ou plus lointain souhaite organiser un festival musical participatif les 8, 9 et 10 mai 2020 et aimerait bénéficier du site de Craux. Pour répondre aux souhaits des locataires de la ferme, la date de la manifestation pourrait être repoussée pour éviter cette période de récolte des foins. Le Conseil est d'accord pour autoriser cette manifestation .
- *Travaux des cantonniers* : travaux d'aménagement de l'espace de collecte déchets à Bise, de préparation pour la mise en place de barrières à Conchis et sur la place de l'église de Bise, et toujours les travaux courants d'entretien des voiries. La mise en place des panneaux d'adressage devrait débuter semaine prochaine.
- *Repas des anciens, vœux du maire* : Il est décidé de renouveler la formule choisie l'an passé de regroupement du repas des anciens (à midi) et des voeux du maire (fin d'après midi). Ce sera le dimanche 19 janvier 2020 et ce serait au gîte les Stelles. Rémy Tastevin est chargé de l'organisation de cette journée.
- *Fête de la soupe* : l'association Artichouette a décidé d'organiser une nouvelle édition à Craux le dimanche 26 janvier 2020.
